

N/REF : 21/08/2025 13H35 C:025858 I:33929
V/REF : 44584
V/Email reçu le Jeudi 21/08/2025 a 13H35

AGIL IMMOBILIER

**16 RUE LESDIGUIERES
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE VERDERET
2/4/6 RUE ALEXANDER FLEMING
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 07 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE DU 4 ALEXANDER FLEMING ST MARTIN D HERES
MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DE LA COLONNE EN URGENCE
Donneur d'ordre : Mme S. ARGENTO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 21/08/2025 A 13H45
POSE AFFICHAGE

LE 25/08/25025 A 08H45
REPERAGE COLONNE EFFECTUÉ
INTERVENTION A PARTIR DES EVENTS DE LA TERRASSE
PREVOIR ACCES DANS LA CAVE N° 1

LE 29/08/2025 A 15H30
DÉBOUCHAGE AVEC LA K50 DE L'ÉVACUATION DE L'ÉVIER EN PASSANT PAR LA CUISINE DE LA LOCATAIRE SUR 7 M EXTRACTION IMPORTANTE DE GRAISSE
PLUSIEURS PASSAGES REMONTAGE DU SIPHON CONTRÔLE DE L'ÉCOULEMENT OK PAR CONTRE PAS DE POSSIBILITÉ DE RÉCUPÉRER LES CLÉS A LA BOULANGERIE CAR LA VENDEUSE N'AVAIT PAS L'INFO POUR LA CLÉ

TRAVAUX DE CURAGE DE LA COLONNE PREVU LE 02/09
LE 02/09/2025 A 08H30
CURAGE DE LA COLONNE CUISINE
BUTEE FRANCHE AU 5 EME ETAGE
ÉCOULEMENT PENETRANT

PAS DE FACTURE DE CURAGE DE COLONNE CETTE FACTURE EST UNIQUEMENT POUR LES DEBOUCHAGES URGENT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,00	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl. 0 à 10km	7	180,44
				360,88
		TOTAL H.T.		360,88
		T.V.A. a 10,00%		36,08
		TOTAL T.T.C. En EURO		396,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN